



Règlement Complémentaire - Tournoi Vétérans de Gradignan 2025

Gradignan Badminton Club - 26 et 27 Avril 2024

Date : 26 et 27 Avril 2024

Lieu : Gymnase P. Toupiac, Av. Jean Larrieu, 33170 Gradignan
(44.77463552226053, -0.6168742386297258)

Article 1 : Autorisation du tournoi

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro **XXXXX**.
Toute inscription à cette compétition entraîne la pleine et entière acceptation du présent règlement. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad.

Article 2 : Conditions d'accès à la compétition

Le tournoi est ouvert au niveau national, aux séries N, R, P et NC, aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en catégorie vétérans.

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés à la FFBad et en règles avec la fédération le jour du tirage au sort.

Article 3 : Tableaux autorisés

Le tournoi comprend les tableaux suivants :

- Double Dame, Double Homme, Double mixte : le samedi
- Simple homme et simple Dame: le dimanche

Limite d'un tableau par jour. Les rencontres se déroulent par poule unique de 4 à 5 joueurs dans la mesure du possible.

Article 4 : Nombre maximum de joueurs et joueuses

Le nombre de participants est limité à 140 joueurs le samedi et à 40 joueurs le dimanche (fin à 13h)

En cas de surnombre, le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions. À titre indicatif, les critères appliqués dans l'ordre seront les suivants :

- la date d'inscription et de paiement du premier joueur de la paire
- le CCPH, pour homogénéiser la répartition des joueurs dans les tableaux
- les inscriptions incomplètes seront refusées



Une fois les tableaux remplis, les joueurs s'inscrivant seront automatiquement placés sur liste d'attente.

Si certains tableaux n'atteignent pas les quotas, le comité d'organisation se réserve alors le droit d'augmenter les jauges d'autres tableaux.

Dans le cadre du respect de la politique du club visant à promouvoir la pratique des féminines, le comité organisateur se réserve le droit de prioriser leurs inscriptions lors de la création des tableaux.

Article 5 : Droits d'inscriptions & paiement

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

- 1 tableau : 17,00€,
- 2 tableaux : 24,00€,

Les inscriptions et paiements se font obligatoirement par BadNet ou Ebad.

Les joueurs pourront s'inscrire dans leur série de classement ou une série supérieure, mais en aucun cas inférieure. Le comité d'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de regrouper les catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Article 6 : Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est le 16 Avril 2025.

Article 7 : Date de tirage au sort

La date de tirage au sort est le 17 Avril 2025.

Article 8 : Tableaux

La séparation des catégories sera faite dans la mesure du possible (d'après le classement puis le CPPH). Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder ou de regrouper certains tableaux en fonction du nombre d'inscrits, avec l'accord du Juge Arbitre.

Article 9 : Juge-Arbitre & Arbitrage

Le Juge-Arbitre de la compétition est Madame Martine RECLUS.

Tous les matchs seront effectués en auto-arbitrage.

Article 10 : Retard et WO

Tout joueur doit se présenter à l'heure indiquée sur sa convocation.



Tout joueur se présentant avec plus de 5 minutes de retard ou au troisième appel dans la salle sera considéré comme un WO pour ce tableau.

Article 11 : Temps de préparation sur le terrain

Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort.

Article 12 : Temps de repos entre deux matches

Le temps de repos entre 2 matches sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

Article 13 : Système de point

Tous les matches se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points avec prolongations possibles jusqu'à 30.

Article 14 : Forfait

Après la date limite du tirage au sort, tout forfait doit être justifié, y compris pour les joueurs en liste d'attente. Le joueur doit se manifester auprès du comité d'organisation.

Les droits d'engagement seront remboursés sur présentation d'un document officiel valable.

Article 15 : Volants officiels pour le tournoi

Les volants plumes officiels du tournoi sont les FZ FORZA S-6000. Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 16 : Tenue des joueurs et joueuses

La tenue de badminton doit être conforme au règlement fédéral en vigueur pendant toute la durée du tournoi.

Article 17 : Accès à l'aire de jeu & port de chaussures adaptées

Seuls les Joueurs, les Arbitres, le Juge Arbitre et le Comité d'Organisation pourront accéder à l'aire de jeu. Ils doivent avoir obligatoirement des chaussures de sport adaptées. Aucune chaussure de ville et aucun talon ne seront tolérés dans l'aire de jeu.

Article 18 : Pertes, vols, détérioration du matériel

Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les pertes, les vols, détérioration du matériel se déroulant lors du tournoi.



Article 19 : Gestion des cartons

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton suite à un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide de Badminton).

Article 20 : Réclamation

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

Article 21 : Point particulier

Au service, si le volant touche le plafond ou la structure mobile, il sera considéré comme let (une fois) et faute durant l'échange.

Le comité d'organisation